

CHS-CT du 15 mars 2021 en audioconférence

C'est un CHS CT marathon auquel vos représentants FO ont participé puisque les échanges débutés à 9h00 se sont clos à 17h00, nonobstant une pause méridienne d'une heure trente.

L'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du 20 janvier 2021 (pour avis)
- 2 – Présentation de la note d'orientation ministérielle 2021 (pour information)
- 3 – Point sur la crise sanitaire – COVID 19 (pour information)
- 4 – Douane : DUERP/PAP 2020-2021 DR Montpellier et DI Occitanie (pour avis)
- 5 – DDFIP : retour sur le GT télétravail du 05/03/21 (pour information)
- 6 – DDFIP – Retour sur le rapport de visite de la délégation du CHS-CT 34 du 08/02/21 (pour information)
- 7 – Présentation du rapport de l'ISST suite à sa visite du SGC Cœur d'Hérault (pour information)
- 8 – Point sur les locaux de replis et de convivialité sur les différents sites
- 9 – Proposition d'actions et travaux pour 2021 : par nature et montant (pour avis)
- 10 – Plan de formation 2021 (pour avis)
- 11 – Registre SST, accidents de service, fiches de signalement (pour information)
- 12 – Questions diverses :
 - Calendrier prévisionnel des réunions du CHS CT 34
 - DDFIP Point sur les dossiers immobiliers

- **Le premier point** pour avis sur l'approbation du PV du CHS-CT du 20 janvier 2021 n'appelait pas d'observations, l'ensemble des représentants des personnels l'a approuvé.

- **Le second point** portait sur la note d'orientation ministérielle sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Elle se décline sous quatre titres.

- Une consolidation de la démarche de prévention à travers l'évaluation des risques sur la base de l'expertise des acteurs de prévention, notamment pour les risques liés à l'amiante, l'hygiène des locaux, les risques psycho-sociologiques ou encore de canicule.

- L'organisation du travail au cœur de la prévention.

- Les risques liés au télétravail

- La prévention des risques liés aux évolutions des organisations de travail grâce à un dispositif de veille et de soutien constitué de médecins de prévention, d'inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), d'assistantes sociales, voire d'ergonomes.

Cette note participe à une ambition d'amélioration et de prévention des conditions de travail, en abordant les risques inhérents aux changements.

Ce constat fait, FO Finances 34 a interrogé le Directeur sur le livret du manager diffusé le 18 septembre 2020 à destination des cadres de la DGFIP pour accompagner les transformations (dans les faits, le NRP). Entre-autre indication, le document prévoit de distinguer 5 catégories d'agents, les engagés, les constructifs, les hésitants, les opposants et les irréductibles. Ce manuel de la stigmatisation n'est pas acceptable et va à l'encontre des buts recherchés par la note notamment sur les risques psycho-sociologiques (RPS).

Le DDFIP a certifié qu'il observe une certaine distance voire réserve vis-à-vis de ce livret. C'est toujours mieux en le disant.

- **Le troisième point** pour information faisait le point sur la crise sanitaire. Comme indiqué dans le compte rendu de l'audience du 5 mars entre le DDFIP et les organisations syndicales.

Le nombre d'admission en réanimation augmente et la moyenne d'âge des personnes hospitalisées baisse, le variant anglais est désormais majoritaire. L'indice moyen de contamination pour le département est de 168 personnes pour 100 000 habitants, avec des différences territoriales. On constate 2000 contaminations par jour, mais 140 000 héraultais ont pu être vaccinés.

40 agents de la DDFIP et 35 aux Douanes ont été contaminés de manière avérée par la COVID depuis le début de la pandémie.

Pour la DGFIP l'objectif de 50 % de télétravailleurs reste l'objectif à atteindre, mais comme nous le faisons remarquer dans notre compte rendu du 5 mars avec 60 % d'agents équipés, cet objectif demeure illusoire dans la mesure où la plupart ne télétravaillent pas 5 jours,

Toutefois la Direction nous annonce la livraison à une date indéterminée de 300 nouveaux PC, avec cette dotation nous serions à environ 80 % des personnels dotés d'un portable.

La douane recense 60 % de télétravailleurs et a reçu une nouvelle dotation, en cours de distribution suivant les priorités.

L'ensemble des agents de l'INSEE sont équipés et en télétravail.

- Le point quatre Douane : DUERP/PAP 2020-2021 DR Montpellier et DI Occitanie (pour avis)

Le DUERP aux douanes a subi les vicissitudes de la crise sanitaire, interrompu en mars 2020 avec le premier confinement, il a été enrichi en novembre des éléments COVID, un GT en décembre l'a réactualisé et les chefs de services ont été consultés en janvier 2021.

182 risques ont été recensés, 20 % portent sur les risques physiques, 18 % sur les déplacements et les chutes et 15 % sur les risques psycho-sociologiques.

Les organisations syndicales ont constaté que le précédent PAP n'avait jamais été transmis et ne permettait pas d'évaluer l'évolution. En conséquence elles n'ont pas clos ce point par un vote et demandé une présentation au prochain CHS-CT.

- Le point cinq visait à faire un retour sur le groupe de travail du 5 mars relatif au télétravail à la DDFIP de l'Hérault.

Il ressort que le télétravail devient un mode de fonctionnement incontournable.

Il interpelle sur son articulation entre présentiel et distanciel, l'éloignement de la structure peut, dans des proportions lourdes, créer un sentiment de solitude et d'éloignement et une perte de repère à l'intérieur du service.

Le lien hiérarchique doit être également observé, l'encadrement doit aborder avec confiance le télétravailleur.

Les conditions de travail dans sa résidence personnelle et notamment sur le volet ergonomique appellent à une réelle attention.

Le surcoût financier induit par le télétravail pour ce qui est du chauffage, de l'électricité a été également évoqué. Ce problème sera à terme réglé au niveau national, le développement du télétravail obligera les partenaires sociaux à en définir les contours de manière bien plus pointue qu'à l'heure actuelle.

Vos représentants FO Finances 34 à l'occasion de ce GT avaient également précisé que la frontière était poreuse entre le CHS-CT et le CTL sur ce sujet. La Direction nous a indiqué qu'une réunion commune des instances CHS-CT et CTL serait tenue sur le sujet du télétravail.

Le Directeur nous a également apporté son point de vue sur le télétravail. Il estime que le choix du télétravail ne peut être qu'à l'initiative de l'agent et jamais imposé. En cas de refus le chef de service doit justifier son refus par un manque de potentiel à télétravailler. Il assure également que les chefs de services ont intégré que le temps de cette crise sanitaire un maximum d'agent devait pouvoir y avoir accès. Il ajoute qu'un plus grand nombre de télétravailleurs a pour vertu d'aider à une rotation et plus de souplesse.

En cas de besoin sur les modalités de l'exécution de ton télétravail tu peux joindre tes représentants FO DGFIP.

- **Le point 6** : le 8 février 2021, une délégation du CHS s'est rendue sur les sites des SIP et SIE Mosson, Millénaire et Lunel.

Ces visites amènent à plusieurs constats.

Les couloirs du SIP de la Mosson sont énormément encombrés (problème d'évacuation en cas d'incendie)

Il y a une réelle inquiétude de la part des agents sur le manque de personnel dans les SIP et SIE de la Mosson et du Millénaire.

Il manque dans la quasi-totalité des sites des pièces de repli (préconisation de l'ISST).

Sur Lunel, il y a une satisfaction générale des agents, ces derniers ont été associés aux aménagements des bureaux.

Nous regrettons l'absence lors de ces visites, d'un représentant de la Direction (seul l'assistant de prévention était présent), nous demandons une contre-visite lorsque les déménagements seront totalement achevés.

- **Le point 7** Présentation du rapport de l'ISST sur le SGC de Clermont l'Hérault

De toutes évidences la situation n'est pas satisfaisante, la sécurité des agents n'est pas à niveau tant sur les risques électriques qu'incendie notamment.

Le NRP à marche forcée mène à ce genre de situation inacceptable.

Le point 8 portait sur les locaux de repli et salle de convivialité

L'administration voudrait les supprimer ou tout du moins en faire une salle uniquement avec quelques chaises, dans le but pas tout à fait avouable d'inciter les agents à se rendre dans les restaurants administratifs. Elle voudrait donc interdire tout électro-ménager (frigo, micro- ondes), elle a été jusqu'à jeter un frigo en état de marche ...

Toutefois sa position n'est pas tout à fait assise sur une quelconque réglementation. Elle a argumenté seulement sur l'hygiène affirmant en substance qu'un frigo personnel ne pouvait être nettoyé que par son propriétaire contrairement à une propriété de l'administration qu'elle n'envisage pas d'acquérir.

Il a été convenu après l'intervention de l'inspecteur Santé et Sécurité au travail de consulter le secrétariat général pour trancher sur la possibilité d'installer ce type d'électro-ménager.

En tout cas, si rien ne s'y oppose vos représentants FO Finances 34 s'engagent à solliciter le CHS-CT pour la réalisation de ces acquisitions.

Le point 9 (Pour avis), nous avons à nous prononcer pour la réalisation d'actions et de travaux,

Le CHS-CT de l'Hérault dispose d'un budget de 117,50 € par agent du ministère soit une somme globale de 231 593 €.

Pour les Douanes :

Pour l'ensemble de ses services, le contrôle réglementaire eau et l'acquisition de lampes a été validé pour 4 255,08 €.

Des écrans plexiglass pour un montant de 720 € sont alloués pour le service des Douanes de l'aéroport de Montpellier.

Des lampadaires sont également pris en charge par le CHS CT pour la Direction Régionale.

A noter que le projet de sanitaires et douche à la BSI a été rejeté, l'ensemble des Organisations syndicale a réclamé un co-financement, le projet sera revu à la prochaine réunion.

Pour la DDFIP :

Acquisition de matériel, pour Montmorency 4 chariots pour 1167,28€ et un lève armoire au service commun de la Mosson pour 2388 €.

Divers petits travaux à Béziers Verdier pour 162,60 € et des films occultants au Millénaire pour 4942,61 €.

Des mises à jour des DTA pour l'amiante sur différents sites

Acquisition de stores vénitiens à Béziers Verdier et la Mosson

Des luminaires au Millénaire pour 2503 € dans les bureaux 14 et 17

Un râtelier vélo à Béziers Verdier.

Les travaux de climatisation sur la Mosson et Béziers Verdier ont par contre fait l'objet d'un refus des Organisations syndicales, Collectivement nous refusons de financer des projets motivés par la mise en place du NRP.

- **Le point 10**, Plan de formation :

Les membres du CHS-CT avaient à se prononcer sur les formations, elles ont été validées dans leur intégralité.

A savoir des demi-journées pour le maniement d'extincteurs et les règles d'évacuation incendie, Stage de prévention aux risques routiers, Le PSC1 (gestes de premiers secours) et les habilitations électriques.

- **Le point 11**, Registre SST, accidents de service, fiches de signalement (pour information) :

Si les accidents sur les trajets domicile- travail relèvent bien des accidents de travail, les circonstances variées ne permettent pas de prendre des dispositions particulières. Par contre les accidents de service peuvent être l'occasion pour le CHS-CT de prendre des mesures pour éviter qu'ils ne se renouvellent,

S'agissant des fiches de signalement, FO Finances 34 vous invite à les utiliser en cas d'altercation. L'administration nous a à nouveau confirmé qu'elle s'inscrivait dans l'accompagnement en cas de plainte mais ne pouvait en aucun cas se substituer et porter en justice une affaire à la place de l'agent victime.

- **Le point 12**, Questions diverses :

Les prochains CHS-CT devraient se dérouler, le premier, début mai en même temps qu'un CTL en rapport avec le NRP et le second, début juin, précédé d'un GT, avec pour sujet le DUERP.

Un point sur l'immobilier à la DDFIP nous a également été communiqué. Comme indiqué dans le compte rendu de la conférence sanitaire, du 5 mars 2021, **le site de Chaptal devra être totalement libéré au 30 avril 2022, dans 13 mois.** L'administration estime pouvoir installer dans l'existant actuel, 50 à 55 agents dans le bâtiment du Millénaire et 30 à 35 agents à la Mosson.

Elle devra donc se tourner vers du locatif et étudie différentes possibilités tant au nord qu'au sud de Montpellier.

A terme elle souhaite réaliser sur le site du Millénaire des algecos en mode développement durable. Il lui faut toutefois obtenir l'accord de la centrale et le permis de construire de la ville de Montpellier.

Ce projet laisse vos représentants FO Finances 34 dubitatifs, quand on se rappelle que l'administration parle d'évaporation naturelle des effectifs, à savoir suppressions d'emplois et démétropolisation dans le cadre du NRP. Nos doutes sont encore renforcés quand on se souvient comment le projet de site à Pézenas a disparu des radars (c'était déjà un bâtiment développement durable en bois).

Par contre en terme de réalisation guidée par le NRP, le futur SGC de Saint Pons et l'antenne de Bédarieux prennent bien forme.

Centre de Gestion des Retraites, dans le cadre des travaux à la Direction, les personnels du CGR sont appelés à déménager au 1^{er} avril. FO a été destinataire des plans d'installation. Si l'administration assure que les règles sanitaires en place avec la Covid 19 sont respectées, nous avons émis des doutes et demandé une visite sur site des représentants du CHS-CT. Nous visiterons donc et évaluerons les conditions d'installation.

Vos représentants FO en CHSCT : Olivier GOUJON – Olivier VERNEGEOL

